CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 25 Mars 2025

JD/CL/CA

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Date convocation : 19/03/2025
Nombre de conseillers en exercice : **39**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville de MARCQ-EN-BAROEUL s'est réuni à l'Hôtel de Ville en sa séance ordinaire sous la présidence de ***Monsieur Bernard GERARD, Maire.***

Étaient présents :

Bernard GERARD, Loïc CATHELAIN, Émilie BOULET, Valérie DUPARQUE, Nicolas PAPIACHVILI, Françoise GOUBE, Pascal LHERBIER, Catherine JONCQUEZ, Alain CHASTAN, Didier ELLART, Janine SCHAFIER, Marie-Pierre JANSSENS, Jean-Louis MUNCH, Didier LEMAITRE, MARC DELEURY, Pascale HUBERT, François ROCHET, Pierre-Alain AUBERGER, Éric GILLET, BEATA JANSEN, Patricia DEFRANCE, Marie CONTOIS, Véronique SAVIGNAC, JEROME DALLONGEVILLE, Valérie BAERT, Valérie DENAISON, Augustin HUGLO, Louis RANDOUX, Philippe CREPEL, Stéphane DEFAMIE, Laurent SEAILLES, Odile VIDAL-SAGNIER, Denis TONNEL, Alain WALD

Étaient excusés :

Pierre VERLEY ayant donné pouvoir à JEROME DALLONGEVILLE
Valentine ACROUTE ayant donné pouvoir à Loïc CATHELAIN, arrivée à 18h44 (délibération 006)
Annie DELOBEL ayant donné pouvoir à Didier LEMAITRE
Véronique HARDOUIN ayant donné pouvoir à Patricia DEFRANCE
Raphaël CHARPENTIER ayant donné pouvoir à Véronique SAVIGNAC

--- oOo ---

Assistaient à la réunion : Jacques DEBAILLEUL, Catherine LECARDEZ, Peggy DEPREZ, Frédéric DEFRESNE, Didier TOLLET, Christine MAHMOUDI, Lucie CROES, Thibaut NOUGEIN, Frédéric CHAUDY, Jean-Maurice DERUYTER, Marguerite CHASSAING, Lucile JONNEKIN, Jean-Claude LECLERCQ

Avant d'ouvrir officiellement cette séance du Conseil Municipal, j'ai le plaisir d'accueillir en votre nom, Monsieur François DELANNOY qui est ici à ma droite en sa qualité de Président de l'Association Régionale des malades et transplantés hépatiques Transhépate Hauts de France et qui représente l'Association Nationale greffe+. En effet comme vous avez pu le voir en consultant votre dossier du conseil municipal, nous allons examiner une délibération, dont nous avions déjà parlé il y a de nombreux mois ensemble, autorisant la Ville à adhérer au réseau Ville Ambassadrice du don d'Organes et à signer la Charte correspondante. Avant que nous nous prononcions sur cette délibération et parce que la cause qui est défendue est noble et nécessite aussi d'y sensibiliser autant qu'il est possible le public, j'ai proposé à Monsieur DELANNOY de prendre la parole, en préambule de ce Conseil Municipal, afin de nous en exposer les enjeux. Je vous passe donc la parole Monsieur François DELANNOY et je vous remercie d'être parmi nous ce soir.

➢**Intervention de Monsieur François DELANNOY** : Merci Monsieur le Maire, merci au Conseil Municipal de m'accueillir. Je me présente François DELANNOY. Je suis Vice-président des Transplantés hépatiques Hauts de France donc Transhépate Hauts-de-France. J'ai été greffé il y a 2 ans maintenant d'une greffe hépatique bien évidemment et je suis mobilisé au niveau de l'Association pour parler du don d'organes parce que le don d'organes c'est quelque chose que tout le monde a entendu parler sauf qu'il y a beaucoup d'interrogations par rapport à ce sujet et je voulais justement en débattre avec vous. Le don d'organes en quelques mots c'est quoi ? On dit, on est tous d'honneur soit, on n'est tous d'honneur mais il y a un mot dans la loi qui est présumé d'honneur ce qui veut dire que ce n'est pas vous qui allez décider si le défunt va partager ses organes ou pas. Bien évidemment, il y a les gens qui refusent de donner leurs organes pour cela il y a plusieurs solutions : s'inscrire sur le registre des refus qui est national, il y a, à peu près, 500.000 personnes aujourd'hui qui sont inscrites au niveau national. L'avoir dit à ses proches ou l'avoir noté quelque part pour que les proches puissent retrouver rapidement le document. Qui va prendre la décision, ce sont vos proches. C'est-à-dire que si vous n'avez pas dit que vous étiez donneur, toutes les interrogations seront sur leurs épaules ce qui veut dire que dans une démarche qui est assez frustrante puisque l'on vient de vous apprendre le décès d'un proche et que deux heures après on va vous demander s'il avait émis un refus ou s'il était d'accord pour donner ses organes. Je peux vous dire que l'effet kiss cool dans ce genre de chose est assez difficile à vivre. Ne pas oublier que le don d'organes est gratuit et anonyme. Le don d'organes en quelques chiffres, ce n'est pas beaucoup, 6000 greffes par an tout organe confondu. Ce qu'il faut savoir pour être donneur, il faut que ce soit une mort encéphalique, tout le monde ne peut pas être donneur, c'est un état qu'il faut avoir, c'est une mort encéphalique ou un arrêt thérapeutique parce que l'on a une commotion cérébrale trop importante ou un non-retour donc la mort n'est pas déclarée tout de suite mais ça peut être dans quelques jours ou quelques heures qui suivent. Vous voyez ce n'est pas beaucoup 6000 greffes.
L'année dernière les chiffres de l'ABM, l'agence de la biomédecine nous a annoncé qu'il y avait à peu près 3600 donneurs recensés en France, vous voyez ce n'est pas beaucoup, on arrive à faire quand même 6034 greffes. Pourquoi on en n'a pas plus ? Parce qu'il y a un taux de refus important. Le taux de refus aujourd'hui national est à peu près à 37 % et au niveau régional on est à 40 % on a eu très peur en début d'année parce qu'on était monté à 52 donc là on a réduit un peu effectivement le taux avec des disparités quand même puisqu'en Bretagne ils sont à moins de 25 % en Corse aussi et on a des villes qui sont proches de nous Roubaix-Tourcoing on est à 55 % du taux de refus et région parisienne pareil on est à plus de 50 % de taux de refus.

Il faut savoir qu'il y a quand même des gens qui décèdent, il y a deux à trois personnes qui décèdent par jour qui sont en manque d'organe, c'est un phénomène qu'il faut vraiment abolir, il faut l'humilité pour faire baisser ce taux de refus et à savoir qu'il y a plus de 22000 personnes qui sont sur liste d'attente donc vous voyez le delta entre les gens qui sont en attente et le nombre de greffes réalisées donc il est essentiel de faire baisser ce taux de refus. Pour aller plus loin, je vais vous faire passer un petit film qui résume bien d'ailleurs le process du don d'organe et c'est un film de sensibilisation qui a été fait par le CHU de Grenoble donc on va le voir et on en reparlera un petit peu après. (Projection du film)

Voilà, on reste un peu dubitatif devant ce genre de film. Il faut améliorer la situation effectivement du refus du don d'organes. Je pense que c'est quelque chose d'important et c'est pour cela que nous Association des greffés, je parle au nom de Transhépate mais on s'est tous regroupés Cardio Greffe, France Reins, Maryse ! pour la vie, on a aussi Grégory Le Marchal qui nous ont rejoint sous un collectif qui s'appelle le collectif Greffe+. Pourquoi nous sommes regroupés sous ce collectif Greffe+ ? C'est pour avoir une unité, pour créer un même discours, pour créer un même chemin et un même langage donc on a lancé le ruban vert, j'ai vu que certains l'avaient déjà arboré. Le ruban vert on espère que demain il soit aussi connu que le ruban rouge ou actuellement la campagne du ruban rouge donc on a besoin effectivement d'en parler que ça soit visible que les gens se posent la question c'est quoi le ruban vert et pourquoi on milite pour cette cause. Alors faire la promotion du ruban vert c'est très important pour que les gens puissent se poser la question entre eux et puis aussi pour qu'on puisse démystifier le don d'organes parce que tout le monde dit je suis donneur. La BM fait des sondages régulièrement l'année dernière 80 % des gens disaient "Oui, oui moi je suis pour le don d'organes." Vous voyez l'effet, aujourd'hui on a 40 % de taux de refus donc si ça pouvait être vrai les 80 %, on serait ravi. Il faut lutter contre les idées reçues, il n'y a pas de limite d'âges pour donner, le plus vieux d'honneur 95 ans a donné son foie et ses deux reins. Bien évidemment, on ne va pas les greffer à des personnes qui ont 15 ans mais des personnes qui sont pour les reins par exemple, dialysés à 75 ans, on vous remet un rein et on n'a plus de dialyse. Vous avez vraiment une seconde vie. La maladie fait abstraction de tout ce qui est maladie. Beaucoup de gens disent je suis malade, je ne pourrai pas donner. Ce n'est pas vous qui décidez c'est le quorum de médecin. Aujourd'hui la chimie fait énormément de progrès. Aujourd'hui quelqu'un qui a un cancer on pourrait lui prendre d'autres organes que l'organe atteint c'est faisable. Le don d'organes et le don du corps à la médecine c'est aussi deux choses complètement différentes. Le don d'organes, il y a un respect du défunt, il est opéré comme moi je l'ai été avec les mêmes exigences, les mêmes soins et un véritable respect. Ce n'est pas comme le don du corps à la médecine où là effectivement si vous revoyez le corps c'est deux ans après dans une petite boîte à chaussures si tout va bien. Il faut en parler autour de soi, que les gens se posent la question, qu'ils en parlent, qu'ils donnent leur avis, il est important de donner votre avis à vos proches mais surtout aussi de recueillir leur avis. Pourquoi on a besoin de vous ? C'est pour avoir une visibilité que les gens se posent la question. On a besoin de vos moyens de communication, on a besoin de vos espaces publicitaires, on a besoin vous Mairie d'action, on peut avoir des semaines de la santé des choses comme ça auxquelles on peut participer, on a besoin d'une visibilité totale et c'est pour ça qu'on s'est regroupé sous ce collectif pour faire parler du ruban vert. On a malheureusement que deux journées par an qui nous sont consacrées, c'est le 22 juin au niveau national et le 17 octobre au niveau mondial on a qu'une journée malheureusement.

On a besoin de sensibiliser les jeunes, on a besoin de sensibiliser même les personnes plus âgées, on a besoin de faire aussi un point sur les religions, il n'y a aucune religion qui interdit le don d'organes aujourd'hui et on a besoin de parler aussi du don de moëlle osseuse qui est un don d'organe solide. Pour ça, on a les moyens qu'on peut vous mettre à disposition. J'ai proposé à Monsieur le Maire que vous soyez Ville Ambassadrice et de pouvoir installer pour avoir cette visibilité, entre-autre permanente, des panneaux comme ceci dans la Ville qui permettent effectivement aux gens qui les lisent de se poser la question parce que le but c'est ça c'est de créer un dialogue en famille et de créer un dialogue avec ses proches. Ce n'est pas un sujet facile, ce n'est pas un sujet qu'on aborde le dimanche après-midi avec toute sa famille après le repas dominical ou après la messe, on a besoin que les gens puissent en parler, on a besoin que les gens donnent leur avis, prennent l'avis de leurs proches c'est beaucoup plus facile après s'il arrive un accident. Aujourd'hui vous avez cinq fois plus de chance d'être greffé que d'être d'honneur, Soyons humble par rapport à ça c'est vraiment un geste d'altruisme complet il faut vraiment qu'on puisse faire reculer le taux de refus en France c'est quelque chose d'important. Merci on a besoin de vous.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup Monsieur DELANNOY, je pense effectivement que c'est une démarche extraordinaire que vous faites auprès de nous aujourd'hui en nous faisant vraiment toucher du doigt une réalité à la fois particulièrement bouleversante mais également profondément humaine, on a envie de s'engager à vos côtés. Vous savez que la presse s'est fait l'écho des villes qui sont Ambassadrices du Don d'organes. Un récent article faisait état de 60 villes pour le Nord et le Pas de Calais. Rien que dans le Nord, il y a 647 communes, c'est vous dire si le travail est important, si l'enjeu est important, on a tous autour de soi des gens, moi j'ai un ami très proche qui me parle souvent de son attente d'une greffe de rein qui n'est pas évidente à obtenir et donc on pense à tous ceux qui sont dans cette attente. Bien évidemment, on va essayer de vous aider moi en tant que Président des Maires du Nord, je vais essayer aussi de mobiliser davantage les communes du Département du Nord parce que c'est un enjeu tellement noble, important et beau, voilà. Je vous remercie infiniment. On fera tout ce qu'il faut pour effectivement communiquer et puis rendre visible ce panneau que vous nous invitez à mettre à l'entrée de nos villes. On va en parler tous ensemble.

Monsieur DELANNOY : et effectivement on a 750 villes en France aujourd'hui qui sont passées Ville Ambassadrice d'Organes sur 36.000 communes. Ça fait deux ans qu'on est sur le sujet et ça avance mais malheureusement pas suffisamment assez vite mais on y arrive tout doucement.

Monsieur le Maire : on s'était revu notamment au congrès des Maires de France et vraiment vous êtes des gens particulièrement investis et concernés. Merci beaucoup à vous de cette présentation merci infiniment et dans notre débat nous allons voter la délibération. Merci beaucoup. On peut vous applaudir, je crois [Applaudissements]

--- oOo ---

Après cette présentation, je vais donc déclarer ouverte la séance du conseil municipal de ce 25 mars 2025. Je vais d'abord procéder à l'appel.

Je constate que le quorum est atteint et que le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer. Je vous propose de désigner Louis RANDOUX, comme secrétaire de séance conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

Le premier point c'est l'adoption des procès-verbaux des conseils municipaux des 26 novembre et 17 décembre 2024. Est-ce qu'il y a des observations sur ces deux procès-verbaux ? Pas d'observation. Les décisions municipales appellent-elles des observations ? Monsieur CREPEL.

➢**Intervention de Monsieur Philippe CREPEL** : Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs. Nous souhaitons intervenir comme nous l'avons déjà fait lors de précédent conseil sur deux types de décisions. Nous souhaiterions eu égard à l'importance de la somme et même si cela est du ressort du Maire uniquement, que le renouvellement des placements soit soumis à délibération du conseil municipal puisqu'il y a une nouvelle délibération pour un placement de 5 millions d'euros. Ensuite les évolutions tarifaires des prestations municipales passent à nouveau en décision. Ces décisions ont de l'importance pour les Marcquois et les Marcquoises qui sont soumis à ces dites prestations. Notre groupe souhaiterait qu'à l'avenir toutes les évolutions tarifaires passent en délibération pour permettre un minimum de débat sur les choix proposés d'évolution tarifaire par la majorité. Merci.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur.

➢**Intervention de Monsieur Loïc CATHELAIN** : Simplement vous savez c'est comme au Parlement et le Gouvernement, il y a ce qui est du domaine réservé de la loi du législatif, du parlement et le domaine réglementaire. En fait là c'est la même chose et tout ça est très fortement encadré par exemple sur les évolutions tarifaires, je ne sais plus quel pourcentage il y a, mais on peut faire évoluer les tarifs que dans un certain pourcentage, si on allait au-delà, il y aurait bien évidemment une délibération. Voilà ça fait partie des prérogatives de la Municipalité et à partir de ce moment-là, il n'y a pas lieu de le faire basculer sous la délibération du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire : On peut poser les questions que l'on veut, ça n'entraîne pas de débat de nos décisions mais c'est normal qu'on demande une explication, il n'y a pas de problème. Monsieur Pascal LHERBIER peut-être une précision sur ce placement.

➢**Intervention de Monsieur Pascal LHERBIER** : Le placement est effectué auprès de la trésorerie. L'argent était là et on leur a demandé si effectivement compte tenu de l'inflation il y avait la possibilité d'avoir un intérêt, ils nous ont répondu non dans un premier temps et puis oui dans un second temps. Aujourd'hui on se félicite depuis le 1er mai 2023 d'avoir pu placer par morceau de trois mois, six mois 5 millions d'euros qui vont ici à la date anniversaire dépasser les 600.000 € d'intérêts obtenus sur deux ans.

Monsieur le Maire : Merci de ces précisions. Puisqu'il n'y a pas d'autres demandes on va prendre acte plus exactement de la communication des décisions conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales. Il s'agit de prendre acte. Merci à vous.

LISTE DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE LA DELIBERATION DU 26 MAI 2020 PORTANT DELEGATION DE POUVOIRS (ART. L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/ Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/ Groupe Une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2025_03_001DEL est adoptée à l'unanimité

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES SEANCES DES 26 NOVEMBRE ET 17 DECEMBRE

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/ Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/ Groupe Une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2025_03_002DEL est adoptée à l'unanimité

Nous allons passer maintenant aux délibérations proprement dites. La première délibération concerne effectivement la discussion que nous venons d'avoir avec Monsieur DELANNOY sur la signature de la Charte de Ville Ambassadrice du don d'organes et je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit bien mieux que je ne saurai le faire mais je pense que l'on peut que s'honorer de rejoindre le réseau des Villes Ambassadrices du don d'organes et si vous en êtes d'accord nous allons voter cette délibération.

SIGNATURE DE LA CHARTE VILLE AMBASSADRICE DU DON D'ORGANES

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/ Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/ Groupe Une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2025_03_003DEL est adoptée à l'unanimité

Merci beaucoup. Je passe la parole à Loïc CATHELAIN pour expliquer ses délibérations

➢**Intervention de Monsieur Loïc CATHELAIN** : Merci Monsieur le Maire. Mes chers Collègues, Mesdames, Messieurs. Ce premier rapport vise à autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec l'armée notamment pour que la ville puisse apporter tout son soutien au personnel militaire mais également au personnel civil du Ministère de la Défense. Sur le département du Nord, ça représente 3.000 civils et militaires du Ministère des Armées soit près de 7.000 personnes avec leur famille. Je crois que cette convention prend tout son sens dans l'actualité qui est la nôtre aujourd'hui parce que l'armée aujourd'hui nous sollicite parce qu'elle a besoin de nous mais j'ai envie de dire c'est surtout nous Français qui avons besoin d'avoir une armée qui soit pleinement efficiente donc cette convention suit plusieurs objectifs que je vais vous citer comme favoriser l'attractivité du territoire et la condition militaire en soutenant la vie du personnel des armées et de leurs familles, c'est par exemple faciliter l'accès au logement du personnel des armées, faciliter l'accès à l'emploi des militaires en reconversion, c'est aussi facilité la scolarisation des enfants du personnel des armées.

Il propose également de développer la force morale de la jeunesse par exemple avec la transmission de la mémoire sur lequel nos associations d'anciens combattants font déjà un très beau travail dans les écoles Marcquoises, entretenir le lien Armée Nation et contribuer à la diffusion de l'esprit de défense en facilitant l'engagement dans la réserve des armées et puis enfin développer des actions mutuelles pour favoriser les politiques du développement durable, tel est l'objet de cette convention.

Monsieur le Maire : Très bien. Est-ce qu'il y a des observations ? Nous allons voter cette délibération.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION "ARMEE ET COLLECTIVITES"

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/ Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/ Groupe Une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2025_03_004DEL est adoptée à l'unanimité

Je vous remercie pour cette unanimité, merci pour eux.
La délibération suivante Monsieur CATHELAIN.

➢**Intervention de Monsieur Loïc CATHELAIN** : Merci Monsieur le Maire. Mes chers Collègues, Mesdames, Messieurs. Il s'agit de délibérer sur la programmation annuelle de la Politique de la Ville. Il y a une petite nouveauté par rapport aux années précédentes c'est que les actions de réussite éducatives sont dorénavant financées dans le cadre du PRE (Programme de Réussite Educative) et qui est porté aujourd'hui par le CCAS de la ville donc les actions de

réussite éducatives ne figurent plus dans cette programmation Politique de la Ville mais il reste cependant les actions qui ont trait à l'emploi, à la parentalité, aux loisirs éducatifs pour les jeunes, au séjour et puis ce très beau projet qui a démarré, il y a maintenant plus de 2 ans et qui va se terminer Opus qui permet à des enfants d'apprendre la musique avec des professionnels de l'Orchestre National de Lille. Cette programmation représente pour la Ville, un budget de 27.894 € et pour l'État parce que l'État effectivement soutient grandement la Politique de la Ville, c'est 59.350 € bien.

Monsieur le Maire : Je n'ai pas vu s'il y avait des questions sur ce sujet.

PROGRAMMATION POLITIQUE DE LA VILLE – CONTRAT DE VILLE

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/ Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/ Groupe Une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2025_03_005DEL est adoptée à l'unanimité

Je vous remercie de votre unanimité.

Madame Émilie BOULET, je vous passe la parole pour vos délibérations.

➢**Intervention de Madame Emilie BOULET** : Merci Monsieur le Maire. Mes chers Collègues, Mesdames et Messieurs. La première délibération concerne la carte scolaire 2025-2026. Par courrier en date du 11 mars 2025, le Directeur Académique des services de l'Education Nationale informait Monsieur le Maire de quatre retraits de poste à l'école Marie Curie, Jules Ferry, Marcel Pagnol et Joséphine Backer et deux ajouts de postes à l'école Victor Hugo et Léonard de Vinci en élémentaire. La Ville de Marcq-en-Barœul s'inscrit dans le même mouvement de baisse des effectifs scolaires que celui constaté au niveau départemental. Entre 2017 et 2024 les effectifs scolaires du premier degré sont passés de 230.000 élèves à 202.000 élèves, soit une baisse de 12% en 5 ans. Les projections fournies par l'Education Nationale et corroborées par notre propre analyse indiquent une baisse des effectifs de 80 élèves dans les écoles publiques de Marcq durant cette année. Nous aurons en 2025, 1.869 élèves contre 1.953 en 2024. Pour la rentrée 2025, le nombre moyen d'élèves par classe sera d'environ, selon les projections, 22,5 élèves contre 23 en 2024. Dans ce contexte, on ne constate donc pas de classes surchargées. Nous travaillons bien sûr conjointement avec les services de l'Education Nationale sur une mise en valeur de nos écoles. Néanmoins, ces actions ne corrigeront pas la faiblesse des naissances constatées à Marcq-en-Barœul comme au niveau national. Nous avions en 2022, 427 naissances, en 2023, 316 naissances soit une baisse de 25%. Nous resterons néanmoins vigilants et demanderons le réexamen de la situation des écoles Curie, Ferry, Pagnol et Joséphine Backer au regard des effectifs réels à la rentrée 2025. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Très bien. Qui demande la parole ? Madame Odile VIDAL-SAGNIER, allez-

y.

➢**Intervention de Madame Odile VIDAL-SAGNIER** : Merci Monsieur le Maire. Mesdames les Adjointes, Messieurs les Adjoints, chers Collègues, Mesdames et Messieurs. Notre Groupe dénonce les quatre fermetures de classe aux écoles primaires comme déjà proposé les années précédentes ce pourrait être l'occasion pour la Municipalité de montrer un soutien aux enseignants dans ces écoles. Certains Maires vont plus loin qu'une délibération pour conserver la totalité des classes de leur commune. On a eu des informations effectivement en en commission sur l'évolution de nombre des élèves. Mais pour nous ça pourrait être l'occasion de pouvoir mieux encadrer les élèves par une diminution du nombre d'élèves par classe et tout le monde y gagnerait y compris les enseignants. Nous nous réjouissons par ailleurs de l'ouverture de deux classes une à Léonard de Vinci et une à Victor Hugo mais ce que l'on a constaté c'est qu'en 2024 il y avait une fermeture de classe à Léonard de Vinci et en 2025 on voit une ouverture de classe, cela ne permet pas aux enseignants de travailler sereinement. Après, j'en ai discuté avec certains enseignants qui disent que la personne qui s'en va, c'est le dernier arrivé quoi donc c'est quelqu'un qui ne travaille pas de manière sereine, il s'en va et l'année d'après il voit que le poste est réouvert et il ne peut pas postuler. Nous souhaiterions plus de continuité dans les conditions d'enseignement mais ne comprenez bien que cela ne dépend pas uniquement de la Mairie, nous en sommes bien conscients. Merci de votre attention.

Monsieur le Maire : Merci Madame Odile VIDAL-SAGNIER, Monsieur WALD vous avez demandé la parole.

➢**Intervention de Monsieur Alain WALD** : Monsieur le Maire, Monsieur le Premier Adjoint, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, Mesdames et Messieurs. Nous souhaitons exprimer notre profond regret face à la tendance préoccupante des fermetures de classe dans les écoles publiques de Marcq-en-Baroeul. Si une analyse simpliste pourrait se contenter d'attribuer ce phénomène à une baisse du nombre d'élèves, il est crucial de rappeler que cette situation résulte également d'un décalage entre l'offre éducative et les attentes des parents. Ces derniers hésitent de plus en plus à choisir l'école publique face à l'école privée, l'école européenne par exemple draine également les élèves de nos écoles publiques. Pourquoi n'avoir jamais analysé l'impact de cette nouvelle école publique sur les écoles existantes lors du projet ? L'amélioration et la valorisation de nos écoles publiques auraient dû figurer parmi les priorités majeures de notre municipalité. Cependant divers éléments témoignent d'un manque d'investissement à cet égard. L'entretien de nos établissements scolaires n'est plus à la hauteur des exigences, la communication municipale autour des atouts de nos écoles reste pratiquement inexistante, la carte scolaire gagnerait à être assouplie pour permettre un meilleur équilibre, les menus des cantines scolaires peinent à séduire nos enfants et le manque de dynamisme dans l'organisation des sorties scolaires et bien d'autres manquements encore. Il est regrettable de constater que l'éducation et le bien-être de nos enfants ne figurent plus parmi les priorités municipales et que les fermetures de classe sont acceptées sans réaction appropriée. Il est impératif de replacer l'éducation publique et l'avenir de nos élèves au centre des préoccupations de notre Municipalité. Par ailleurs, nous constatons avec perplexité que la Mairie a récemment investi de manière significative dans la rénovation de l'école Marie Curie alors même que les classes y sont sur le point d'être fermées. Cette décision interpelle. Quel

est précisément le projet envisagé pour ce bâtiment ? Comment justifier de tels travaux dans un contexte de réduction de l'offre éducative publique et d'instabilité budgétaire ? Merci pour votre écoute.

Monsieur le Maire : Merci. Vous répondez et moi je répondrai aussi merci.

➢**Intervention de Madame Emilie BOULET** : Oui pour répondre à Madame Odile VIDAL-SAGNIER, en effet comme vous l'avez souligné, ce n'est pas la Ville qui décide des fermetures de classe et on s'est bien, on s'est battu avec Monsieur le Maire pour défendre les postes et c'est parfois difficile quand on a 22 élèves par classe même en fermant les classes de se battre mais on a quand même réussi à avoir deux ouvertures dans deux écoles. Monsieur WALD vous dites qu'il n'y a pas d'entretien dans nos écoles. On a un budget tous les ans qui est alloué aux travaux dans toutes nos écoles. Je pense que si vous faites le tour de nos écoles, je ne suis pas sûre que vous l'ayez fait dernièrement, nous avons notamment investi 800.000 € dans nos cours d'école, nous avons également un PPI sur toutes nos toitures donc je pense qu'en terme d'entretien, on n'a pas trop à rougir de ce que nous faisons. Concernant la cantine, nous organisons une commission « menu » à laquelle je vous propose de venir, je ne vous ai encore jamais vu, ni Monsieur TONNEL. Les parents sont invités et nous pouvons choisir les menus tous ensemble. A ce jour, nous n'avons pas non plus de retour des parents d'élèves. En ce qui concerne tout ce qui est activité en dehors, nous avons un dumiste par école nous proposons aux écoles de maternelle et de primaire des spectacles et nous continuons d'ailleurs, il y a des délibérations en ce sens juste après, les aides pour toutes les sorties que les enseignants souhaitent et nous continuons à offrir aux élèves de CM2 un voyage à la mer à la fin de l'année. Je ne vais pas être plus longue, je pense que cela montre quand même le dynamisme de la Ville envers nos écoles. Merci.

Monsieur le Maire : Oui merci Madame BOULET. Je voudrais rajouter quelques petites choses. La polémique ne m'intéresse pas beaucoup et je trouve qu'elle est assez dérisoire par rapport à l'enjeu qui est un enjeu national, ce n'est pas l'enjeu de la Ville de Marcq-en-Baroeul uniquement, c'est un enjeu national. Il y a une dénatalité qui est constatée partout sur le territoire national français, la presse s'en est fait tellement largement l'écho que c'est un peu curieux de vouloir polémiquer sur ce sujet dans la Ville de Marcq-en-Baroeul comme si, il y avait sur Marcq-en-Baroeul, une situation particulière. Elle est particulière dans le fond puisque comme le disait mon Adjointe, tout le monde s'accorde à reconnaître que nos écoles publiques sont remarquablement entretenues. Il suffirait parfois d'aller dans d'autres communes pour faire un petit comparatif que je m'abstiendrai de faire mais tout le monde s'accorde à le reconnaître les enseignants en premier et je pense que le Plan Pluriannuel d'Investissement de la Ville est là pour le démontrer. Nos écoles sont entretenues, aménagées et nous y mettons en plus du personnel comme l'a souligné mon Adjointe. On oublie parfois que la Ville de Marcq-en-Baroeul est une des très rares communes à mettre une Atsem par classe et de mettre également des enseignants d'éducation sportive dans nos écoles de musique etc… toutes choses qui ne sont absolument pas obligatoires que nous faisons et j'ai cru entendre Monsieur WALD à un moment donné dire que c'était dû à un mauvais entretien de nos écoles et après avoir contesté le fait que nous ayons justement entretenu l'école Marie Curie. Nous on souhaite effectivement faire tout ce que l'on peut pour donner le meilleur cadre possible à nos enfants dans les écoles de la Ville de Marcq-en-Baroeul, on fait notre devoir, on fait notre travail mais pour répondre à ce que disait Madame Odile VIDAL-SAGNIER,

je suis d'accord avec vous un peu Madame Odile VIDAL-SAGNIER sur le fait de ce dont on a besoin, nous les élus, c'est d'avoir une visibilité à plus long terme, j'en avais parlé avec le DASEN (Directeur académique des services de l'éducation nationale) que j'ai vu très souvent tant en ma qualité de Maire qu'en ma qualité de Président des Maires du Nord puisque il était venu me voir et nous avons fait un certain nombre de réunions à l'Association des Maires du Nord et sur le territoire pour expliquer à toutes les communes à quel point il y avait une situation de dénatalité qui est loin d'être celle de Marcq-en-Baroeul qui est celle de tout le territoire et on est allé avec notre bâton de pèlerin partout sur le territoire pour expliquer ce qui se passait, on a fait des visioconférences, on a expliqué le même problème que celui que l'on vit ici. Nous, ce que nous disons et ce que l'Association des Maires de France également a dit c'est que l'on a réitéré auprès de la Ministre, une proposition de signature d'un protocole d'accord et d'un protocole d'accord au niveau national bien évidemment qui nous permettrait d'avoir une visibilité sur trois ans, ça répondrait je crois Madame Odile VDAL-SAGNIER à ce que vous dites puisque et c'est en route puisqu'effectivement à la demande de l'AMF, la Ministre est venue d'ailleurs c'était le 28 février dernier à Arras et mon collègue Frédéric LETURC qui est Maire d'Arras et qui est aussi Président de l'Association des Maires du Pas-de-Calais et qui est coprésident de cette commission Education à l'AMF s'est vu confirmer le fait qu'il y aurait vraiment un protocole d'accord de signé et on est en train de se mettre au niveau national d'accord sur les termes de ce protocole d'accord pour que l'on ait une vision à moyen terme et 3 ans me paraît quelque chose de possible, c'est ce sur quoi nous travaillons. Je vous remercie pour les propos que je comprends Madame Odile VIDAL-SAGNIER mais qui sont respectueux et constructifs et puis qui se rapportent de manière objective à ce qui se passe sur Marcq-en-Barœul et non pas de la pure incantation. Merci à vous. Oui.

➢**Intervention de Monsieur Eric GILLET** : Oui merci Monsieur le Maire. Juste une petite remarque à Monsieur WALD. Ça tombe bien que vous parliez des états des écoles. Ce matin j'étais en commission de sécurité sur Matisse-Pagnol comme on le fait avec Monsieur Munch et Monsieur DELEURY. Quand on est sorti de cette commission de sécurité, j'étais avec le Lieutenant TUIBENS du SDIS qui me tenait ses propos en disant "Vous êtes quand même à Marcq-en-Barœul, vous avez des écoles vraiment on vous envie parce qu'il fait d'autres villes au niveau des commissions de sécurité et ce n'est pas ça du tout il dit "Vous avez une chance de l'entretien de vos écoles et en plus ça tombé bien parce qu'on est arrivé sur l'heure de midi et quand il a vu toutes les ATSEM et les ETAPS qui étaient là, oui c'est aussi un service supplémentaire qu'on fait dans nos écoles, voilà Monsieur WALD.

Monsieur le Maire : Merci à vous on va pouvoir passer au vote. En fait dans cette délibération, on regrette bien évidemment, ce n'est pas une délibération où on approuve, c'est une délibération où on regrette le retrait des postes qui existent et on souligne quand même, je le répète parce que dans cette délibération vous oubliez de dire aussi qu'il y a un ajout d'un poste à l'école élémentaire Victor Hugo et au groupe scolaire Léonard de Vinci.

CARTE SCOLAIRE - ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 36 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe Une Nouvelle Énergie pour Marcq)

Contre = 3 (Philippe CREPEL, Odile VIDAL-SAGNIER et Laurent SEAILLES Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2025_03_006DEL est adoptée à la majorité absolue

Merci beaucoup. Madame BOULET.

➢**Intervention de Madame Emilie BOULET** : La délibération suivante porte sur les accords de réciprocité. C'est une délibération habituelle qu'on passe tous les ans. Pour rappel lorsqu'un élève est scolarisé dans une commune, autre que celle de de sa résidence, il y a une répartition des dépenses de fonctionnement. On a plusieurs accords avec des villes de la Métropole qui vont d'un montant de 184 € à 1.354 € et il vous est proposé de voter ces montants ce sont les mêmes que les années précédentes. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Pas de demande de prise de parole ? On peut considérer que c'est voté à l'unanimité. Vous levez la main. Merci à vous. Madame BOULET

ACCORDS DE RECIPROCITÉ - ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/ Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/ Groupe Une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2025_03_007DEL est adoptée à l'unanimité

Madame Emilie BOULET : La prochaine délibération porte sur le versement du forfait communal aux établissements privés Marcquois. Pour rappel, nous avons voté par délibération du 16 mai 2023, une convention de partenariat avec les établissements privés. Cette convention est fixée pour quatre ans, le montant du forfait d'externat était de 923 € par an et par élève Marcquois. Je rappelle que c'est un versement obligatoire. Ce montant est calculé sur le coût moyen d'un élève constaté dans nos écoles publiques. Il s'agit de la deuxième année scolaire à laquelle la convention est appliquée. Il vous est donc proposé de voter le versement de 1.535.872 € pour 1.664 élèves inscrits dans le privé.

Monsieur le Maire : Monsieur CREPEL vous avez demandé la parole.

➢**Intervention de Monsieur Philippe CREPEL** : Oui. C'est une intervention formelle. Simplement pour vous dire qu'on a bien noté et apprécié le passage en en forfait communal dans la ville et que l'on avait pris certaines habitudes que nous changeons et donc sur ce sujet en tout cas, je m'abstiendrai et je changerai, voilà c'est une évolution.

Monsieur le Maire : Je vous remercie de cette évolution parce qu'il n'y a pas de sortes d'enfants à Marcq-en-Baroeul. Peut-être qu'un jour, vous voterez cette délibération merci à vous. On va on va donc passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Monsieur CREPEL merci à vous et puis je vous dis merci de vous abstenir, vous vous rendez compte bon et qui

est pour ? Merci.

VERSEMENT DU FORFAIT COMMUNAL AUX ETABLISSEMENTS PRIVES MARCQUOIS ANNEE 2024-2025

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 38 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe Une Nouvelle Énergie pour Marcq)
Abstention = 1 (Philippe CREPEL - Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2025_03_008DEL est adoptée à la majorité absolue

Madame Emilie BOULET : Je continue. La prochaine délibération concerne une convention relative à l'intervention d'accompagnement d'élèves en situation de handicap sur le temps de la pause méridienne. Jusqu'à présent, les AESH salariés de l'Education Nationale et qui intervenaient sur le temps de classe pouvaient être sollicités, nous le faisions régulièrement par la Ville pour accompagner les élèves sur la pause du midi, ce coût était supporté par la Collectivité. Depuis la loi du 27 mai 2024, la prise en charge de l'intervention des AESH sur la pause méridienne est assurée par l'État et nous pouvons nous en féliciter, c'est une belle avancée. Il vous est donc proposé de voter cette convention entre la Ville et l'Education Nationale afin d'autoriser un agent de l'État à intervenir lors du temps de la pause méridienne qui est à la base sous la responsabilité de la Ville.

Monsieur le Maire : Pas d'observation je crois sur cette délibération.

CONVENTION RELATIVE A L'INTERVENTION D'ACCOMPAGNANTS D'ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH) SUR LE TEMPS DE PAUSE MERIDIENNE DANS LE PREMIER DEGRE

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/ Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/ Groupe Une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2025_03_009DEL est adoptée à l'unanimité

Je vous en remercie. Alors on continue.

Madame Emilie BOULET : Les trois délibérations suivantes je vais vous les présenter en même temps car ce sont des demandes de subvention pour des classes de découverte. La première c'est une subvention pour l'école Méliès pour un montant de 480 € pour une sortie à Wormhout. La deuxième est une subvention pour l'école Victor Hugo pour un montant de 1.600 € pour une classe de découverte à Stella-plage et la troisième est une subvention pour l'école Notre Dame de Lourde pour un montant de 1.600 € pour une classe de découverte à Samoens. Pour rappel, la Ville participe à hauteur de 5 à 10 € par élève selon le nombre de jours sur place dans la limite de 1.600 €. Je vous remercie pour votre vote.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE D'UNE CLASSE DE DÉCOUVERTE À

STELLA-PLAGE (COTE D'OPALE) - ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/ Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/ Groupe Une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2025_03_010DEL est adoptée à l'unanimité

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE D'UNE CLASSE DE DÉCOUVERTE À WORMHOUT (HAUTS DE FRANCE) - ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/ Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/ Groupe Une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2025_03_012DEL est adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire : Il y a une demande de prise de parole de Monsieur CREPEL. Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs. Nous continuons de penser que le soutien régulier et égalitaire aux écoles privées pour les voyages scolaires défavorise l'activité en direction des enfants des écoles publiques. La règle de l'égalité de traitement devrait être substituée par la règle de l'équité de traitement.

Nous nous permettons dans ce conseil de mettre à plat quelques données publiques de l'environnement social des enfants des écoles publiques et privées de notre Ville. Qu'est-ce que l'indice de position sociale d'un établissement scolaire ? C'est un indicateur qui calcule les conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves accueillis. Sur Marcq-en-Baroeul, les données de 2002 dont état pour les écoles avec l'indice de positionnement social le plus faible à 91,7 et pour les écoles privées à 161,9 ce qui fait un ratio de 1,77 d'écart ce qui quand même permet de prédire un environnement social et en capacité de payer des voyages très différents pour ceux qui sont dans les écoles publiques et les écoles privées. Seule l'école Notre Dame des Victoires fait un peu exception à cette règle mais la plupart des écoles de la Ville publiques sont entre 91 et 107, trois écoles autour de 130 et toutes les écoles primaires privées et élémentaires sont entre 139 et 161,9. La palme revenant à Janine Manuel étant premier régional, premier national, premier à tout. D'ailleurs sur 2022, les collèges et les lycées aussi. Merci à vous. On voulait simplement vous dire que nous voterons contre cette délibération merci.

Monsieur le Maire : D'accord celle qui concerne l'école privée
Monsieur CREPEL : Celle uniquement de l'école privée.

➢**Intervention de Monsieur Loïc CATHELAIN** : Monsieur le Maire, mes chers Collègues. Je souhaitais redire aussi la position qui est celle de notre groupe où nous pensons que tous les

enfants Marcquois peu importe qu'ils soient scolarisés dans le privé comme dans le public, ils doivent être sur un pied d'égalité et bien évidemment ce qu'on souhaite c'est qu'ils puissent tous aller en classe de découverte parce que vous vous rappelez les indices de positionnement social mais je rappelle aussi que dans les écoles privées il y a des enfants de famille modeste et si ces enfants n'avaient plus cette aide municipale, ils ne pourraient plus demain aller en classe de découverte donc je réitère aussi ce qui a déjà été dit à de nombreuses reprises et je crois que c'est également tout à notre honneur, nous ce qu'on veut, c'est que tous les enfants qu'ils soient scolarisés dans le public comme dans le privé puissent participer à ces classes de découverte.

Monsieur le Maire : C'est bien de rappeler nos différences d'une certaine manière Monsieur CREPEL, vous rappelez aussi haut et fort que la Ville, contrairement à ce que l'on a entendu tout à l'heure, aide tous nos enfants de la même manière dans des écoles privées ou publiques. C'est très important. Je ne sais pas ce qui s'est passé dans mon pays mais vous avez reparlé tout à l'heure de l'école bilingue Janine Manuel. Ce qui est incroyable, c'est que j'ai le sentiment parfois qu'on ne se rappelle plus des choses, c'est peut-être mon privilège de l'âge, mais cette école, je ne suis pas là pour faire sa pub mais elle a été inaugurée et voulue par Serge Charles certes, et par Pierre MAUROY et ils étaient main dans la main, l'un à côté de l'autre pour inaugurer cette école. Aujourd'hui, on arrive à une situation où certains voudraient relancer une guerre entre école privée/école publique je trouve ça tout à fait dommage, c'est l'école de la République ce sont des écoles sous contrat tout à l'heure quand vous avez contesté le forfait, mais c'est une obligation de la loi, vous vous abstenez mais je vous le dis très gentiment Monsieur CREPEL avec du respect d'ailleurs pour vous, mais renseignez-vous auprès de vos collègues dans des villes qu'ils dirigent, ils vous diront qu'ils le votent, ils sont obligés, c'est une obligation légale. Je ne sais pas, il y a un débat ici à Marcq-en-Baroeul qui est étonnant parce que je crois qu'on est le seul à l'avoir, le forfait scolaire bien sûr que tout le monde le vote, c'est la loi, c'est une obligation de la loi, c'est comme si un maire disait s'il ne le votait pas, il serait repris à l'ordre par la Préfecture c'est impossible. Moi je trouve que c'est notre honneur, il n'y a pas de déshonneur de votre part de ne pas être d'accord avec moi bien évidemment ou avec nous, mais nous, nous faisons la même chose pour tous nos enfants. Il n'y a pas deux sortes d'enfants dans la Ville de Marcq-en-Baroeul. On va donc voter maintenant les délibérations. On va peut-être commencer par celle qui concerne l'école Notre Dame de Lourde qui organise une classe de découverte à Samoens en Haute Savoie.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE D'UNE CLASSE DE DECOUVERTE À SAMOENS (HAUTE-SAVOIE) - ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 36 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe Une Nouvelle Énergie pour Marcq)
Contre = 3 (Philippe CREPEL, Odile VIDAL-SAGNIER et Laurent SEAILLES Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2025_03_011DEL est adoptée à la majorité absolue

Merci à vous. Émilie, il y a encore d'autres délibérations ? vas-y.

➢**Intervention de Madame Emilie BOULET** : Je vais passer aux délibérations de la Culture. La délibération suivante concerne un versement de la somme de 400 € à la Croix-Rouge pour aider la population de Mayotte suite à la catastrophe dont l'archipel a été victime. Nous avons organisé une belle exposition avec l'artiste Kélu et nous avons eu l'idée avec l'artiste de vendre l'affiche dédicacée. Il a été vendu 40 affiches au prix de 10 € et c'est avec plaisir que nous attendons votre vote pour verser ces 400 € à la Croix-Rouge pour Mayotte.

DON EN FAVEUR DE L'ARCHIPEL DE MAYOTTE

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/ Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/ Groupe Une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2025_03_013DEL est adoptée à l'unanimité

La délibération suivante concerne la signature d'une convention de partenariat entre la ville de Marcq et l'association Archipop. La Ville poursuit une politique de sauvegarde de son patrimoine sous toutes ses formes. Entre 66 et 96, la Ville avait demandé au cinéaste Jean Buisine de couvrir des événements de la Ville et 135 films avaient été réalisés et ils commencent un peu à s'abîmer et l'Association Archipop de Beauvais se propose de numériser ces films et dans le cadre de LILLE 3000, l'Association prend en charge cette numérisation. C'est simplement une convention pour autoriser Archipop à numériser nos films gratuitement.

Monsieur le Maire : Pas de demande de prise de parole.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MARCQ-EN-BAROEUL ET L'ASSOCIATION ARCHIPOP

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/ Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/ Groupe Une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2025_03_015DEL est adoptée à l'unanimité

La délibération suivante concerne une convention de partenariat culturel avec l'Association Lille 3000. On est très heureux de reproduire ce beau partenariat. LILLE 3000 propose à la Ville de Marcq, un nouveau partenariat suite à l'édition précédente en 2022. Cette nouvelle édition aura pour thème Fiesta et cela nous permettra d'enrichir notre programmation culturelle avec des expositions, des spectacles, des ateliers créatifs. Je vous remercie pour votre vote.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MARCQ-EN-BAROEUL ET L'ASSOCIATION LILLE 3000 - SAISON THEMATIQUE 2025 FIESTA

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/ Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/ Groupe Une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2025_03_014DEL est adoptée à l'unanimité

Et la dernière délibération concerne l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 300 € pour l'année 2025 à l'Association Proscitec qui a pour activité la valorisation, la promotion et la préservation du patrimoine des métiers et cette Association nous avait notamment aidé pour l'instruction de plusieurs dossiers comme la Corderie.

ASSOCIATION "PROSCITEC - PATRIMOINES ET MEMOIRES DES METIERS" - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/ Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/ Groupe Une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2025_03_016DEL est adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire : Merci pour Proscitec qui est une très belle Association. C'est une modeste contribution à leurs efforts mais c'est important de le mettre en relief. Merci Émilie parce que c'est beaucoup de délibérations et donc beaucoup de travail derrière.

Pierre VERLEY aurait aimé être là ce soir malheureusement il s'est fait très mal au dos et il est resté chez lui. Il aurait aimé être parmi nous pour présenter cette convention de partenariat avec l'association Droit au vélo. Cette Association qui s'appelle l'ADAV. La ville de Marcq-en-Baroeul, vous le savez mène depuis de nombreuses années des actions en faveur de la promotion de la mobilité durable on l'a vu d'ailleurs encore la semaine dernière avec une très belle réunion pour présenter tout ce qui se faisait dans la ville de Marcq-en-Baroeul dans ce domaine et on travaille beaucoup avec l'ADAV. Elle possède une expertise vraiment remarquable. Moi je travaille beaucoup également avec cette Association en tant que Vice-président chargé de la Voirie, elle est toujours pleine de bons conseils, de contributions précieuses au débat public, ce sont des gens toujours très constructifs et qui ont plein de bonnes idées et on s'est dit que ce serait intéressant de pouvoir mieux magnifier notre partenariat en signant une convention avec eux pour tout simplement nous aider dans nos propres réflexions sur le développement du réseau cyclable et de nos actions de sensibilisation à l'écomobilité. Ce sont des gens qui travaillent avec nous et avec tout le monde de manière très objective, dans le dialogue sans principe tout fait c'est vraiment une très très belle Association. Je ne sais pas s'il y avait des observations sur cette délibération ?

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DROIT AU VELO (ADAV)

Membres en exercice = 39 Votants = 39 Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/ Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/ Groupe Une Nouvelle Énergie pour Marcq) **La délibération 2025_03_017DEL est adoptée à l'unanimité**

3.000 € pour l'ADAV et on va signer cette convention.

Je passe la parole à Françoise GOUBE.

➢**Intervention de Madame Françoise GOUBE** : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Première délibération : Présentation du bilan de concertation de la place de la victoire. Souvenez-vous, l'année dernière au mois de Mars, ça fait donc un an, on avait voté les modalités de cette concertation. La concertation a eu lieu et aujourd'hui on va voir le résultat. Je ne reviens pas sur ce qui concernait la Place de la Victoire. Souvenez-vous, on en avait amplement discuté. Les bâtiments de l'entrée de la rue Louis Braille qui sont actuellement en réhabilitation et l'immeuble parallèle à la Place de la Victoire qui va être démoli pour les raisons qu'on connaît : problème de taille, problème d'isolation enfin vraiment des travaux indispensables. La concertation ayant eu lieu, les premières intentions de Logis Métropole suite à cette concertation répondait que je dirais partiellement aux attentes du quartier et ça a été présenté aux associations du quartier, au Comité de quartier, il y a même eu une réunion publique. Au cours de ces réunions ont été présentés, les résultats et surtout les grandes orientations du futur projet porté par Logis Métropole. Il s'agit d'orientations et en aucun cas d'un projet complètement ficelé, limite du permis de construire, absolument pas. Reprenez les orientations qui sont, je vous les rappelle, ce qui a été souhaité et que Logis Métropole prendra en compte : une volumétrie maîtrisée, une densité qui permet à la fois de reconstruire ce qui est existant mais également une certaine mixité sociale parce qu'il y aura du logement social mais pas que. Il y aura du LSS également. Ensuite une emprise foncière qui va rester sur le tènement actuel essentiellement on ne peut jamais dire que le projet pour des raisons de construction ne va pas dépasser d'un mètre sur l'emprise actuelle mais le but c'est de maintenir l'emprise actuelle et surtout de ne pas aller en face. Maintien du stationnement actuel, c'était l'une des demandes, création d'un ilot végétalisé pour les locataires, intégration dans le projet d'un ou deux commerces, absence de construction comme je viens de vous le dire à proximité de l'école Niki de Saint Phalle, c'est-à-dire de l'autre côté de l'avenue et des nouvelles plantations en lisière du site. C'est ce qui est ressorti de la concertation. Ce soir, on vous demande simplement, c'est l'objet, de tenir compte des éléments qui ont été arrêtés à l'issue de cette concertation.

Monsieur le Maire : Très bien merci. Qui voudrait prendre la parole ? Monsieur TONNEL, allez-y.

➢**Intervention de Monsieur Denis TONNEL :** Merci Monsieur le Maire. Mes chers Collègues, Mesdames et Messieurs, Mesdames et Messieurs du public. Merci de nous laisser la parole sur ce sujet très très important et qui nous chagrine depuis plusieurs mois déjà vous le savez. Deux choses nous ont très étonnées, nous ont surprises lorsqu'on a lu la délibération qui nous

a été proposée. La première chose c'est le mot concertation. Si on lit la délibération, si on lit le rapport qui nous a été remis effectivement on a l'impression que c'est le rêve et que la concertation a été magnifique. Je tiens à rappeler ici de manière tout à fait claire qu'à plusieurs reprises au sein de la commission urbanisme nous avons posé la question d'un éventuel projet sur la Place de la Victoire ceci depuis plusieurs années et une question a été posée, elle figure d'ailleurs au compte-rendu. Quand l'aire de jeu a été déplacé ? A chacune de nos questions, la même réponse a été fournie, a été remise, il n'y a pas de projet. Comment peut-on parler de concertation alors que les élus que nous sommes, les membres de la commission urbanisme/travaux, les membres du Conseil Municipal ici présents, ont été totalement bafoués. Nous n'avons jamais été informés, jamais la commission ne s'est penchée réellement sur le projet et jamais on ne nous en a informé. En fait, ce qui se passe, à défaut de concertation, c'est qu'en fait tout le monde a appris la genèse de ce projet de manière un peu ubuesque. Alors, on se doutait bien vu les remontées que nous faisaient les Riverains que des géomètres travaillaient sur place, que des plans étaient en train d'être élaborés, que des mesures étaient prises et les remontées des riverains étaient quotidiennes. Donc, effectivement on se disait bien qu'il y avait un projet. Concertation, il n'y en a pas eu, ça c'est certain, il y a eu qu'une information de manière descendante que ce soit au Comité de quartier ou lors des différentes réunions publiques et nous sommes, nous sommes convaincus que si la mobilisation des riverains n'avait pas été forte, n'avait pas été dure, n'avait pas été aussi puissante, le projet qui aurait été soumis au vote, aurait été un projet en l'état sans que personne n'ait son mot à dire, ça c'est la première chose. Et la deuxième chose qui nous a interpellé en lisant la délibération, c'est un peu d'étonnement, on pourrait dire ça de manière gentille comme ça, oui de l'étonnement. Bon on a choisi à nouveau, on s'est déjà exprimé sur le cabinet Urba, on pourrait reprendre mot pour mot ce que nous avions dit à l'époque sur le quartier du Pont et le quartier de la Briqueterie. Effectivement l'enquête menée par Urba, nous donne, nous fournit des conclusions qui sont impressionnantes. La prochaine fois poser la question directement aux Riverains, même pas besoin de payer un cabinet comme Urba.

Effectivement on a bien compris que les Marcquois souhaitent moins de densité dans les futures constructions oui. Ils veulent plus de fluidité dans la circulation, ils n'en peuvent plus des embouteillages de l'avenue Foch et de la rue du Quesne ça c'est certain. Si on avait besoin d'une étude de la société Urba pour le savoir, il faut sortir un peu. Ils souhaitent plus d'espace vert, plus de parking moins d'incivilité et plus de sécurité. OK, conclusion très intéressante du Cabinet Urba. Comme je l'ai rappelé, il y a quelques secondes lors du lancement de l'enquête nous avions fait part de nos doutes, ils se sont avérés très justes. En conclusion, la concertation il faut arrêter d'en parler, il faut la faire vraiment. C'est ce que nous appelons de nos vœux ce soir de manière importante. Nous tenons compte bien sûr, comme nous le demande la délibération, des observations et remarques présentées. Toutefois, nous n'arrêtons pas le projet défini dans sa nature et préférons nous positionner après la publication des permis dont je suppose que nous ne manquerons pas de discuter en commission. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur TONNEL. Monsieur CREPEL vous vouliez prendre la parole.

➢**Intervention de Monsieur Philippe CREPEL :** Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs.

Après bien des débats, des avancées et des reculs, nous considérons au final que la proposition retenue est un progrès pour notre Ville. Nous resterons attentifs quant au relogement des résidents actuels de la Place de la Victoire sur la Place de la Victoire. Ce projet est dans la ligne de notre programme municipal de reconstruire la Ville sur elle-même dans l'intérêt de tous. La création d'un lieu type maison du projet pourrait être un lieu d'accalmie, de transparence, d'échange, d'information, de démocratie et d'amélioration du vivre ensemble autour de ce projet qui va améliorer la situation globale du quartier. Notre Groupe prend acte de la concertation et souhaiterait voir naître une maison du projet. Nous voterons pour cette concertation, cette délibération merci.

Monsieur le Maire : Bien merci beaucoup Monsieur CREPEL. Quelques mots. D'abord, moi je vais vous dire une chose Monsieur TONNEL, vous essayez d'exister sur ce dossier-là en faisant un peu de mouvement de moulin à vent parce que ce problème a été évoqué en toute transparence et en toute concertation avec les Riverains et je vais même me souvenir un peu de cette réunion qui a eu lieu ici, il y en a eu deux. Une première qui s'est déroulée dans l'agressivité, dans l'irrationnel que tout le monde a critiqué d'ailleurs, entre nous soit dit, le nombre de retours que j'ai eu de gens choqués par ce qui s'était passé mais bon. Je rappelle qu'après cette réunion, j'ai rencontré l'Association qui s'était créée, j'ai fait une réunion ensuite avec la société Logis Métropole, le Comité de quartier, l'Association, dans la salle du Quesne, qui est ici, pour en discuter. Ils ont présenté les orientations nouvelles, vous y étiez d'ailleurs je crois à cette réunion, et puis nous avons continué à discuter avec les uns et avec les autres, j'ai rencontré beaucoup de gens du quartier qui, au-delà du fait qu'ils étaient profondément choqués par l'attitude de certains et par le rôle de petit télégraphiste, d'autres m'ont dit "Monsieur GERARD, on sait très bien que la vie est faite de discussion et qu'on va trouver ensemble une solution." On a fait ici une réunion, une dernière réunion dans le cadre de cette concertation préalable, on est très loin d'un permis de construire et je rappelle comment s'est terminée cette réunion, par des applaudissements à tout rompre, par des applaudissements voilà et les gens ont dit merci.

D'ailleurs, ils m'ont dit d'abord merci l'association en sortant de la salle du Quesne en disant merci Monsieur GERARD on a été écouté et ici, ça a été la même chose, les gens m'ont remercié et les gens ont applaudi. Aujourd'hui évidemment, Monsieur TONNEL, peut-être que vous trouvez un peu tout Penot et pour essayer d'exister vous allez distribuer les délibérations, les projets de délibération dans le quartier, le soir même de la réunion de la commission en racontant ce que vous avez envie de raconter bon. Je n'ai qu'une parole, je n'ai qu'une parole et ce qui a été décidé, c'est comme ça que les choses se passeront. Donc nous nous sommes, on pourrait même peut-être passer le plan, il y a un plan masse aujourd'hui. Qu'est-ce que j'ai dit, il y avait un problème, les gens ne voulaient pas qu'on aille en face. Vous avez parlé tout à l'heure d'aire de jeu déplacé, on n'a pas déplacé l'aire de jeu, on en a créé un deuxième. Faut faire attention à ce que l'on dit parce que, à force de raconter des mensonges, on se prend les pieds dans le tapis. Il y avait la cour de récréation où on a refait un nouvel air de jeu et on a considéré que quand il n'y avait pas la classe pourquoi ne pas l'ouvrir au public. Je me suis engagé à ne pas aller sur le parking d'en face c'est clair, c'est net, c'est précis. Que les gens ouvrent grand leurs oreilles, c'est clair, c'est net, c'est précis. J'ai dit aussi que le petit square qui existait historiquement, il resterait même là et que comme ça on pourrait constituer quelque chose de plus important. Voilà ce que j'ai dit. Après sur le reste, voilà ce que l'on a présenté. On a présenté le bâtiment vous voyez le tènement avec la rue de l'autre côté il y a

un espace vert, il y a une contre-allée, il y a du parking voilà ça, ça restera. Après, moi je ne peux pas vous dire contractuellement que, un premièrement, il n'y a peut-être pas un arbre qui est malade ou un arbre qu'il faudra peut-être enlever, je n'en sais rien mais comme je ne suis pas un menteur faut bien laisser dans tout projet une petite marge de souplesse on n'en sait rien. Admettons qu'il faille bouger un mur ou je ne sais quoi mais voilà ce qui est prévu et voilà ce qu'on fera, point à la ligne. Donc vos petits mensonges, vos petites carabistouilles aux gens que vous rencontrez, essayez de mettre le feu partout où vous allez aujourd'hui dans la Ville de Marcq-en-Baroeul uniquement parce qu'il y a des élections l'année prochaine et que vous essayez désespérément de trouver des arguments, vous qui aurez sans doute beaucoup de mal à en trouver, parce que quand même les gens savent bien ce que l'on fait dans la Ville et ils verront cette photo-là voilà et cette photo-là, c'est ce qu'on va faire, d'accord, voilà. Donc, allez raconter ce que vous voulez aux gens, allez leur faire peur, attisez la peurs des gens, c'est peut-être les méthodes de certains mais ce n'est pas notre méthode et quand je vois les gens et les remerciements et ce qu'ils nous disent, aujourd'hui on est plutôt remercié, félicité, encouragé, après le reste, la polémique, on ne pourra jamais l'empêcher, il y a des gens qui en vivent et puis il y a des gens qui essayent de construire une Ville plus humaine, plus à l'écoute des uns et des autres et puis ceux qui se demandaient ce qu'on allait faire, ils ont déjà la preuve en voyant les deux tours qui sont au bout, qui sont en cours de réhabilitation, le dossier suivra son cours et puis ce sera une très belle réalisation comme nous en faisons régulièrement dans la Ville de Marcq-en-Baroeul. Les choses sont très claires et je remercie Monsieur CREPEL. Moi, vous savez Monsieur CREPEL, qu'il y ait quand le dossier sera…., vous voulez peut-être adhérer à notre majorité Monsieur CREPEL, non, je sais bien que non, n'allons pas jusque-là tout de suite, non non, mais Monsieur CREPEL vous parlez d'une maison du projet. Moi je ne ne sais pas mais on en avait parlé. Je me dis que dans les boutiques qui existent, il y a un moment donné, il y a les boutiques qui sont vides peut-être qu'à un moment donné on pourra présenter le projet d'une manière ou d'une autre mais bien évidemment je crois qu'il faudra continuer à avoir un suivi de ce dossier comme on le fait. J'ai même oublié de dire qu'il y a eu ici même, je le dis pour le public puis pour la presse, une Commission Générale, un conseil municipal privé où la société Logis Métropole est venue expliquer ici son dossier de A à Z. Les réunions ont eu lieu, la concertation a eu lieu. Aujourd'hui c'est une concertation préalable. Nous devons tout simplement prendre acte parce que nous l'avons faite et le dossier va poursuivre son cours dans le respect de ce que nous avons prévu et dit.

PLACE DE LA VICTOIRE - BILAN DE LA CONCERTATION

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 37 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)
Contre = 2 (Groupe Une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2025_03_018DEL est adoptée à la majorité absolue

Merci à vous. Il s'agissait de tenir compte de la synthèse des observations et remarques présentées.

On va continuer Madame GOUBE.

➢**Intervention de Madame Françoise GOUBE** : Merci Monsieur le Maire. Parlons maintenant de la modification du PLU. Le 28 juin 2024, le PLU 3 a été adopté mais de nouveaux besoins de modification sont apparus d'où le lancement d'une procédure d'évolution de ce PLU afin d'apporter des corrections ou des ajustements mineurs, ça concernait l'intégralité du PLU de la MEL. La commune était concernée par quatre sujets. Premier sujet : La modification du zonage de la rue de Bondues à proximité de l'IME. Il s'était trompé au niveau de la rédaction, il y avait eu un changement de zonage qui était simplement une erreur matérielle donc ils l'ont rectifié. Ensuite deuxième chose : Il y avait un emplacement réservé sur la route de Menin à partir de la rue Gabriel Péri en partant vers Bondues pour un potentiel élargissement de la rue. Donc une réserve est émise à cet endroit-là. Il est bien évident que la route ne sera pas élargie. On a planté au centre et la rue de Menin n'a pas vocation à venir une voie rapide urbaine, elle n'aura pas besoin d'être élargie, on a fait les pistes cyclables de part et d'autre, ça a été planté au milieu donc ça n'avait plus aucune raison d'être pour cette réserve. Ensuite là aussi c'est purement technique et la Ville est concernée sur le papier mais pas dans la réalité vraiment, étant donné que la zone du cheval blanc est classée en zone U, ça devient une zone UX parce que selon le PLU, on estimait que c'était trop restrictif parce qu'il y avait seulement du commerce possible donc il fallait changer le zonage. On est un peu plus large que du simple commerce. Quand je dis qu'on n'est pas vraiment concerné, tout est déjà implanté, il n'y a aucune possibilité de mettre autre chose. C'est simplement encore un écrit. Et enfin dernier sujet qui concerne la Ville et qui est très intéressant, c'est la mutation du parc d'affaires du Château Rouge. On va pouvoir changer le zonage ce qui va permettre d'arriver à une zone urbanisée mixte. Non seulement on pourra faire des bureaux et il y aura des bureaux qui seront conservés mais il pourra en plus y avoir un peu de logement ça devient donc du mixte. Alors pourquoi c'est intéressant ? Ça a été très très long. Monsieur le Maire a souhaité très longtemps près de la MEL en incitant étant donné que le site est bien situé à proximité du tramway, à proximité des autoroutes c'est intéressant pour du bureau mais c'est également intéressant pour du logement.

Avec ce zonage, il va y avoir quelques transformations au niveau des hauteurs. Les hauteurs vont un peu baisser, on va passer de 22 à 16 mètres et le stationnement vu le changement de zonage va aussi être augmenté. En bureau pur, c'était une place pour 80. Sur une zone telle qu'elle est prévue maintenant pour 80 m² ce sera une place pour 50 m² donc il y aura obligatoirement plus de stationnements qui seront possibles. Sachant aussi que demeure l'obligation d'être un peu reculé par rapport à l'autoroute mais ce seront les bureaux qui seront placés là, s'il y a du logement, ce serait plutôt derrière, attention ce que je vous dis, ce sont des généralités, il n'y a absolument rien, je vais faire plaisir à Monsieur TONNEL, il n'y a absolument rien de prévu sachant simplement que ça permettra éventuellement d'avoir en plus du logement et il vous est simplement proposé dans cette délibération d'émettre un avis favorable sur ces quatre changements.

Monsieur le Maire : Monsieur CREPEL vous avez demandé la parole.

➢**Intervention de Monsieur Philippe CREPEL :** Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs. Comme nous l'indiquions lors du passage de la première délibération à peine votée et en vigueur, le PLU 3 faisait déjà l'objet de demande de modification. Les principales demandes vont dans le sens des attentes de la Ville que nous ne partageons pas entièrement nous nous

étions, à l'époque, opposés aux demandes lors du Conseil du 26 novembre dernier. Heureusement nombreux d'entre elles n'ont pas été retenues. Nous souhaitons revenir sur le projet de transformation de la zone économique du Château Rouge en zone mixte. Nous saluons ce projet qui permettra de la mixité alors que des dizaines de milliers de mètres carrés de bureaux sont inoccupés dans l'agglomération lilloise. Cette modification nous donne de bons espoirs de voir arriver la même chose sur la friche Carambar afin de pouvoir y construire de l'habitation pour désintensifier les constructions prévues à ce jour en entrée de Ville au Pont. Nous portons attention à la Ville quant à l'éventuel projet de démolition, ils sont coûteux, énergiques et créent de nombreux déchets. Pour nous, les meilleures situations sont celles comme les transformations faites rue Delcenserie où il y a eu une transformation de bureau en habitation qui allie transformation et maintien des structures béton. Les principales demandes de la Ville qui nous déplaisaient n'ont pas été retenues par la MEL à ce jour. Pour ce qui concerne la zone nord de notre Ville au-delà du Pavé Stratégique, la MEL n'acte pas les demandes de la majorité. Nous rappelons que nous nous proposons de rendre aux terres agricoles, le foncier du bâtiment Gel Drive acquis par la commune. Désurbaniser une zone pour lui permettre de retrouver son usage originel serait un acte courageux, très lourd de sens. A l'heure où le dérèglement climatique fait de plus en plus de ravage, il faut savoir tirer apprentissage et oser revenir en arrière pour déconstruire. Contrairement à nos habitudes sur le PLU numéro 3 vis-à-vis des positions de la commune pour mettre en valeur le projet de transformation de la zone d'affaires du Château Rouge et le rejet ou le report des modifications au-delà du Pavé Stratégique, nous nous abstiendrons car les modifications retenues vont dans le sens d'une adaptation réaliste du bâti de notre commune. Merci à vous.

Je vous remercie Monsieur CREPEL. Je vous propose que nous votions cette délibération.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES PROJETS DE MODIFICATION DU PLUi (PLU 3) DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 34 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir)
Abstentions = 5 (Groupe Une Nouvelle Énergie pour Marcq/Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2025_03_019DEL est adoptée à la majorité absolue

Françoise GOUBE : Une délibération toute simple qui concerne un terrain rue de Paris avec Logis Métropole. C'est un tout petit espace vert qui est entretenu par la Ville qui est un délaissé entre guillemets de Logis Métropole et pour régulariser la situation puisque nous l'entretenons, Logis Métropole nous le cède à titre gratuit et prend même en charge les frais de mutation.

REGULARISATION FONCIERE D'EMPRISE DE TERRAIN RUE DE PARIS AVEC LA SOCIETE COOPERATIVE MON ABRI (LOGIS METROPOLE)

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/ Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/ Groupe Une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2025_03_020DEL est adoptée à l'unanimité

Enfin, la dernière délibération. C'est un protocole d'accord transactionnel avec Monsieur et Madame TASSAERT. Lorsque l'on a fait les travaux à la ludothèque rue Raymond Derain la maison mitoyenne a vu apparaître quelques fissures. Il y a donc une discussion avec les voisins de la ludothèque et on est arrivé à un accord pour payer la restauration, la réhabilitation de leur mur où il y avait apparition de quelques fissures.
Monsieur le Maire : c'est 1500 € c'est ça ?

Françoise GOUBE : Non c'est un peu plus quand même, c'est 8500 euros mais ça été un accord et c'est pris en charge par l'assurance.

Monsieur le Maire : Très bien. Sur les dernières délibérations de Madame GOUBE, est-ce qu'il y avait des demandes de prise de parole ? Je vous en remercie.

PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC MONSIEUR ET MADAME TASSAERT

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/ Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/ Groupe Une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2025_03_021DEL est adoptée à l'unanimité

Je passe la parole à Madame Catherine JONCQUEZ pour ses délibérations.

➢**Intervention de Madame Catherine JONCQUEZ :** Merci Monsieur le Maire. Mes chers Collègues, Mesdames, Messieurs. Ce soir je vais vous présenter trois délibérations. La première concerne Rigolo comme la Vie. Le concessionnaire qui a été retenu par la Ville pour les deux structures La Petite Buissonnière et La Buissonnière. Pour rappel, La Petite Buissonnière c'était suite à l'incendie de La Buissonnière survenu en fin d'achèvement de travaux et la volonté de Monsieur le Maire de palier à cet événement dramatique en mettant 20 places dans l'urgence pour palier à cet incendie. Ensuite, il y a eu la reconstruction et la création des 37 places qui avaient été décidées puis au final l'accord de Monsieur le Maire pour que les 57 places soient validées par le Conseil Municipal. On a fait un gain de 20 places

supplémentaires. Le concessionnaire doit faire un rapport et ce rapport a été transmis pour l'année 2023 tardivement et ça Monsieur LHERBIER va vous en expliquer le pourquoi c'est vraiment par rapport à l'exigence du Service des Finances qui a été vraiment extraordinairement pointilleux mais c'était une volonté pour la Ville que tout soit en règle et du coup ce rapport 2023 ne vous est présenté qu'aujourd'hui.

➢**Intervention de Monsieur Pascal LHERBIER :** Oui effectivement nous étions à vérifier que le contrat était bien respecté, on avait mis des conditions, ces conditions n'étaient pas respectées, on a effectivement reçu ces personnes plusieurs fois
Monsieur le Maire : ce sont des conditions financières.

Pascal LHERBIER : Je parle au nom des finances effectivement, les conditions financières n'étaient pas totalement respectées. On a creusé un peu et en fait on s'est mis d'accord et effectivement, ils ont cédé sur certains points qui étaient juste une réaffectation des sommes qui n'était pas bien présentée et on a fini par avoir gain de cause.

Catherine JONCQUEZ : Mais vous avez raison Monsieur le Maire de dire que du côté de la qualité d'accueil, on est complètement satisfaits. Les 20 places de La Petite Buissonnière ça a tout de suite très bien fonctionné puisqu'ils avaient pris un an d'avance pour fonctionner et quant à la structure plus importante avec les 37 places et les places dédiées à l'accueil de l'enfant en situation de handicap et bien, il y a eu un énorme effort de la structure pour pouvoir être en lien avec les référents du handicap se faire connaître et avoir un taux de remplissage qui est nécessaire pour eux dans leur fonctionnement parce qu'on leur a mis aussi un objectif sur ce taux de remplissage. Aujourd'hui, il y a sept enfants en situation de handicap qui sont accueillis dans la structure.

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU CONCESSIONNAIRE DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT LA BUISSONNIERE ET LA PETITE BUISSONNIERE PAR LE CONCESSIONNAIRE RIGOLO COMME LA VIE

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/ Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/ Groupe Une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2025_03_022DEL est adoptée à l'unanimité

La deuxième délibération c'est un règlement de fonctionnement des établissements du jeune enfant. Pour être en conformité avec la CAF on a mis à jour le règlement de fonctionnement de toutes les structures petite enfance de la Ville et ce qu'il faut retenir de cette révision du règlement, c'est que l'on a acté le déménagement et la mise en place du RPE, c'est vraiment le lieu de référence Petite Enfance qui s'est installé rue du Quesne et qui fait que toutes les demandes des familles passent par le RPE que ce soit pour nos structures municipales mais également pour avoir toutes les informations sur les assistantes maternelles, les structures privées, on a dans ce lieu d'accueil RPE quelque chose d'unique, un guichet d'ailleurs qu'on appelle Guichet Unique pour la Petite Enfance.

REVISION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS DU JEUNES ENFANTS MUNICIPAUX

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/ Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/ Groupe Une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2025_03_023DEL est adoptée à l'unanimité

Et une dernière délibération qui concerne une bourse humanitaire dont on a discuté en commission pour attribuer une somme de 300 € à sept jeunes qui avaient fait la demande de la bourse humanitaire mais il y avait six Marcquois et donc on a fait une cote mal taillée en disant qu'on mettait 50 € par jeune investis dans le scoutisme alors ce sont des scouts de France et les jeunes qui ont fait cette demande sont bénévoles auprès des louveteaux depuis de nombreuses années et ont fait un projet pour l'été prochain au Pérou et c'est la demande de cette subvention que je vous présente au montant de 300 € voilà Monsieur le Maire.

ATTRIBUTION D'UNE BOURSE HUMANITAIRE A L'ASSOCIATION DES SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 38 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe Une Nouvelle Énergie pour Marcq/Odile VIDAL-SAGNIER et Laurent SEAILLES Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)
Contre = 1 (Philippe CREPEL)

La délibération 2025_03_024DEL est adoptée à la majorité absolue

Monsieur le Maire : Je remercie beaucoup Catherine. J'ai vu qu'il n’y avait pas de demande de prise de parole. Je voudrais dire un petit mot. D'abord remercier bien sûr Catherine pour la présentation de ses délibérations, l'investissement qui a été le sien notamment pour La Buissonnière et La Petite Buissonnière mais surtout mettre en lumière le travail exceptionnel qui a été celui de Marguerite CHASSAING depuis de nombreuses années au sein de la ville de Marcq-en-Baroeul avec un investissement très très fort notamment sur ce sujet parce que dans une vie professionnelle connaître un incendie d'une structure qui est à peine terminée, je pense qu’il y a des valeurs très fortes aussi qui ont été imprimées dans notre politique tant

je sais à quel point Marguerite CHASSAING est quelqu'un qui est impliquée sur tout ce qui touche à la famille et je voudrais en votre nom à tous la remercier infiniment parce que donc Marguerite va nous quitter pour suivre son mari dans de nouvelles affectations professionnelles et je voulais en votre nom à tous la remercier très chaleureusement je pense même qu'on peut peut-être l'applaudir tous ensemble. Elle est toute rouge mais ne prenez pas feu. Merci beaucoup.

Je vais passer la parole à Alain CHASTAN.

➢**Intervention de Monsieur Alain CHASTAN :** Oui Monsieur le Maire, chers Collègues, Mesdames, Messieurs. Il m'appartient de vous présenter deux délibérations qui sont relativement formelles qui reprennent pour l'une, la présentation du RSU. Le RSU c'est le Rapport Social Unique. C'est une obligation légale chaque année de présenter un RSU qui reprend un certain nombre d'indicateurs de la vie de la collectivité : pyramide des âges ; temps de travail ; mouvement promotion ; budget ; rémunération ; formation ; action sociale ; protection sociale complémentaire ; conditions de travail ; handicap ; relation sociale. Vous avez dans les pièces jointes, une synthèse de ce RSU que je vous invite moi à lire de façon très attentive parce que c'est vraiment une photographie de la collectivité qui vous permet de mieux l'apprécier, de vous rendre compte un peu du nombre de TP des équivalents temps pleins et de l'évolution de notre collectivité de la vie au quotidien.
La deuxième délibération beaucoup plus récurrente, c'est le tableau des effectifs permanent. Il s'agit là aussi de toiletter à un moment donné de telle façon à avoir une image un peu plus fidèle de la situation de nos agents. Tout ça répond, si vous voulez lorsque on travaille avec les lignes de gestion sur les promotions internes ou sur les avancements de grade à un moment donné il faut créer des postes, on en crée assez largement de telle façon parce qu'on ne sait pas le nombre de promus qu'on aura au bout du compte et lorsque ces promotions et ces avancements de grade ont eu lieu, il appartient également de les supprimer le moment venu et on refera la même chose lors des prochaines promotions internes et avancements de grade qui auront lieu au mois de juin, voilà Monsieur le Maire.
Monsieur le Maire : Je pense qu'il n'y avait pas de demande de prise de parole sur ces délibérations. Elles sont acceptées à l'unanimité. Merci à vous.

RAPPORT SOCIAL UNIQUE (RSU) 2023

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/ Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/ Groupe Une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2025_03_025DEL est adoptée à l'unanimité

TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS - MODIFICATION

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/ Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/ Groupe Une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2025_03_026DEL est adoptée à l'unanimité

Monsieur ELLART, vous avez la parole.

➢**Intervention de Monsieur Didier ELLART :** Monsieur le maire, mes chers Collègues. Trois délibérations concernant des demandes de subvention exceptionnelle récurrentes. Une première demande concerne la réalisation au Centre de Ligue des Hauts de France de tennis, d'un tournoi tennis Europe qui a été organisé du 4 au 11 janvier 2025 pour les joueuses et joueurs d'élite nationale de moins de 14 ans, 128 joueuses et joueurs qui venaient de 15 nationalités différentes et qui seront les pépites du tennis international de demain. Depuis sa création en 1990, ce circuit international est un tremplin pour les sportifs les plus prometteurs des légendes comme Ivan Lendl, Steffi Graf, Roger Federer où Caroline Garcia ont débuté leur carrière sur ce circuit international. C'est une demande de subvention pour soutenir cet événement au même titre que les autres partenaires institutionnels.
Deuxième demande également récurrente, c'est la réalisation par le Comité du Nord de Tennis d'un événement tennistique important réalisé du 9 au 11 janvier au niveau du centre de ligue de la ligue des Hauts de France de Tennis de manière parallèle avec le Tournoi International U14, c'était la 5ième édition d'une étape du circuit international de tennis fauteuil U18 qui a mobilisé 18 joueuses et joueurs de tennis issus de 10 pays mondiaux. Cette délibération s'inscrit dans la dynamique sport santé inclusion para-sport de la Ville de Marcq. Cette subvention exceptionnelle est proposée pour soutenir cette manifestation et c'est le moment effectivement de changer notre regard sur le handicap et de revendiquer le droit et la différence pour l'ensemble de ces sportifs, un événement avec des moments d'émotion, de bonheur partagés, de leçons de vie également pour les valides et une leçon d'intégration pour ces tennismans en fauteuil et ce tournoi a été l'occasion également pour la Ligue de signer une convention avec l'Association Warrior Enguerrand afin de soutenir la lutte pour les cancers pédiatriques et donc la Ligue des Hauts de France est une magnifique vitrine et un excellent ambassadeur de la Ville de Marcq-en-Baroeul pour ces événements sportifs.
Et une troisième demande de subvention pour la section de football adapté de l'Olympique Marcquois Football qui sera soumis également à votre approbation. L'Olympique Marcquois Football, c'est un club qui a été créé en 1921. C'est le club le plus important de la Ligue des Hauts de France de football avec ses 1093 licenciés et une section de football à 7 qui est née en 2013 avec 40 sportifs en situation de handicap mental. Ils utilisent d'ailleurs nos installations de manière concomitante avec les footballeurs valides. Déjà cinq titres de Champion de France au crédit de la section de football adaptée de l'Olympique Marcquois Football et cette section s'est qualifiée pour les phases finales du tournoi de football adapté qui se déroulera à Nice du 28 mai au 1er juin afin d'espérer un nouveau titre de Champion de France de division 1. Je rappelle qu'ils ont été Champions de France de Football adapté en 2017, 2018, 2022, 2023 et 2024 donc une subvention exceptionnelle est proposée pour soutenir la participation de la section de sport adapté du para-sport/para-football aux phases finales du Championnat de France organisé par la Fédération Française de Sport Adapté. Je vous remercie de votre attention et de votre écoute.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur ELLART sur ces délibérations, est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ?

ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'OLYMPIQUE MARCQUOIS FOOTBALL POUR LEUR PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE PARA FOOTBALL ADAPTE

ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA LIGUE DES HAUTS DE FRANCE DE TENNIS POUR L'ORGANISATION DE LA 6ème EDITION DU TOURNOI U14 TENNIS EUROPE

ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE NORD DE TENNIS POUR L'ORGANISATION DE LA 5eme EDITION D'UNE ETAPE DU CIRCUIT INTERNATIONAL DE TENNIS FAUTEUIL U18

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/ Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/ Groupe Une Nouvelle Énergie pour Marcq)

Les délibérations 2025_03_027DEL ; 028DEL et 029DEL sont adoptées à l'unanimité

Je passe la parole à Monsieur Jean-Louis MUNCH.

➢**Intervention de Monsieur Jean-Louis MUNCH :** Merci Monsieur le Maire. Deux délibérations. La première le fait d'avoir voté en début de séance la délibération relative au versement du forfait communal aux établissements privés ne nous empêche pas de travailler ensemble quand il s'agit d'optimiser nos dépenses sur des thématiques qui pourraient nous être communes. Il s'agit ici notamment du marché relatif à la commande et à la livraison de repas en liaison froide pour les élèves de classe maternelle et élémentaire. En fait, c'est une convention de groupement de commande qui nous permettra d'optimiser les coûts à la fois pour nos écoles publiques et également pour les écoles privées.
La deuxième délibération c'est l'adhésion à la centrale d'achat du Syndicat Mixte Val d'Oise numérique. Alors pourquoi le Syndicat Mixte Val d'Oise. En fait, la complexité du matériel informatique et la diversité des matériels font qu'il est difficile de mettre en place une centrale d'achat et pour cela il faut essayer d'avoir une centrale d'achat qui comporte les lignes d'achat qui soient compatibles avec nos matériels et il en est ainsi pour le Syndicat Mixte du Val d'Oise numérique qui regroupe D'autres communes du nord. C'est une centrale pareille optimisation de l'achat du matériel.

Monsieur le Maire : Mes chers Collègues. Mon Premier Adjoint auquel rien n'échappe me fait remarquer qu'il y a une petite erreur de plume dans l'intitulé de la délibération sur la convention de groupement de commande puisqu'il est marqué qu'il s'agit de la livraison de repas en livraison froide c'est bien sûr en liaison froide et c'est tel que cela doit être en liaison froide que c'est écrit dans la convention elle-même donc il n'y a pas de problème mais on corrigera simplement cette erreur de plume si vous le voulez bien.
Est-ce qu'il y avait des demandes de prise de parole sur ces deux délibérations ? Pas de demande de prise de parole. Je vous en remercie

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA VILLE DE MARCQ-EN-BAROEUL,

LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIVES ET LE CENTRE SOCIAL DE MARCQ-EN-BAROEUL POUR LA LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE A DESTINATION DES ELEVES DES CLASSES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES ET DES ACCUEILS DE LOISIRS

ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DU SYNDICAT MIXTE VAL D'OISE NUMERIQUE

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/ Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/ Groupe Une Nouvelle Énergie pour Marcq)

Les délibérations 2025_03_030DEL et 031DEL sont adoptées à l'unanimité

Maintenant, je vais passer la parole à Véronique SAVIGNAC qui va nous parler de sa délégation de la promotion de l'égalité femme-homme.

➢**Intervention de Madame Véronique SAVIGNAC :** Merci Monsieur le Maire. Ce soir j'ai l'honneur de vous présenter l'aboutissement du projet de logement d'urgence dédié aux femmes victimes de violences conjugales. C'est un sujet qui faisait partie du projet qui avait été présenté aux Marcquoises et aux Marcquois par la liste Servir l'avenir en 2020 voilà pour faire un petit peu d'histoire et il s'inscrit dans la politique d'insertion sociale et professionnelle de la Ville. On sait que malheureusement les violences conjugales demeurent un fléau, il y a encore eu 93 féminicides en 2023. Jusqu'à ce jour, la Ville de Marcq-en-Baroeul intervenait ponctuellement en offrant un hébergement hôtelier et la solution qui est proposée aujourd'hui va plus loin en partenariat avec le Centre d'information des droits des femmes et des familles, c'est-à-dire le CIDFF, la Ville souhaite proposer un hébergement temporaire pour accueillir les femmes victimes de violences conjugales en mettant un logement à disposition du CIDFF. Mais ce n'est pas qu'un logement qui sera proposé par le CIDFF, c'est aussi un accompagnement global personnalisé de la femme victime afin qu'elle sorte de ce logement après avoir reçu un soutien, un soutien qui sera social, qui sera psychologique, qui sera juridique et professionnel. En effet, tous ces éléments sont incontournables pour reconstruire une personne. Les femmes victimes seront repérées par le CIDFF ou par le CCAS ou par les travailleurs sociaux. Un dialogue d'entrée sera réalisé par le CIDFF et un bilan de sortie sera réalisé. Au bout de six mois, une sortie du logement est prévue mais cette durée peut être renouvelée en fonction de la situation de la victime. Chaque accompagnement aura un coût de 2.000 € qui comprennent des entretiens juridiques, des entretiens psychologiques, l'accès à un groupe de paroles. Les modalités de mise en œuvre sont précisées dans la convention qui est jointe qui est passée entre la ville de Marcq et le CIDFF. Elle prendra effet à dater de ce jour si vous acceptez de voter la délibération jusqu'au 30 juin 2026 et je tiens également à remercier chaleureusement le club Soroptimist International de Roubaix-Tourcoing qui soutient également ce projet en finançant l'acquisition d'appareils d'électroménager.
Il est proposé au Conseil Municipal de mettre un logement à disposition du CIDFF afin d'accueillir les femmes victimes de violences conjugales. Merci à vous tous.
Monsieur le Maire : Merci. Je crois que Madame VIDAL SAGNIER a demandé la parole.

➢**Intervention de Madame Odile VIDAL-SAGNIER :** Merci Monsieur le Maire. Mesdames les

Adjointes, Messieurs les Adjoints, chers Collègues, Mesdames et Messieurs. Nous nous réjouissons de la création d'un logement d'accueil pour femmes victimes de violences afin que celles-ci puissent continuer à vivre dans de meilleures conditions et nous aurions aimé avoir un retour sur le dispositif Angela qui avait été présenté par Madame SAVIGNAC, il y a quelques mois en Conseil Municipal bien sûr on ne demande pas un retour aujourd'hui mais savoir si ça a fonctionné ou pas. Merci de votre attention.

Monsieur le Maire : Merci Madame. Ça c'est en commission que vous pourrez en discuter bien évidemment mais je voudrais remercier Véronique SAVIGNAC pour ce travail vraiment remarquable en lien avec le Centre d'Information des Droits des Femmes qui est un remarquable partenaire et je pense que c'est toute la valeur ajoutée également qu'on apporte à ce projet. Il ne s'agit pas simplement de mettre un logement à disposition, il s'agit de mettre également tout un accompagnement en place. Je remercie ce travail vraiment tellement humain, tellement riche, tellement essentiel et tellement d'actualité également et je profite de l'occasion pour remercier Marie-Pierre JANSSENS qui, à l'origine, avait travaillé sur ce dossier, a passé le flambeau à Véronique qui s'est mis tout de suite au travail et je vous en remercie l'une et l'autre et ça me fait très plaisir de voir que ce dossier puisse aboutir aujourd'hui dans des conditions aussi belles et aussi humaines et très positives. Merci à vous tous, merci à Madame SAGNIER pour ses encouragements.

CONVENTION AVEC LE CENTRE D'INFORMATION DES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES POUR LA MISE EN PLACE D'UN LOGEMENT D'ACCUEIL DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/ Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/ Groupe Une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2025_03_032DEL est adoptée à l'unanimité

C'est une très belle unanimité. Merci à vous.

Alors juste encore un tout petit mot. Je voudrais dire qu'il y a une deuxième personne qui va nous quitter du service municipal, ce n'est pas la débandade n'ayez crainte, c'est Thibaut NOUGEIN. Il va nous quitter pour travailler dans un Cabinet d'Avocats. Je le comprends, je le regrette parce que c'est quelqu'un de formidable qui nous a apporté énormément de valeurs ajoutées sur nos dossiers avec des analyses juridiques d'une très grande pertinence et je le remercie devant vous tous aujourd'hui et puis il faut terminer avec un petit peu d'humour aussi Monsieur NOUGEIN je pense que ça fait 3 ans que vous êtes à peu près ici, si j'ai bonne mémoire, vous êtes avocat, vous avez passé le concours d'attaché d'administration, j'ai dit que je vous comprenais parce que dans le fond, je me rappelle que l'un de vos prédécesseurs avait travaillé en 1979 à la Ville de Marcq-en-Baroeul, avait passé le concours d'attaché, avait failli rester dans la ville comme fonctionnaire municipal, est allé voir Serge Charles un jour en lui disant "Monsieur le Maire, je vais vraiment regretter de pas tenter ma carrière d'Avocat alors

que j'ai le diplôme ».

Vous êtes venu me dire exactement la même chose alors peut-être qu'il faudra attendre un petit peu mais peut-être que dans 18 ans, comme moi en 2001, vous aurez peut-être une nouvelle destinée encore dans la Ville de Marcq-en-Baroeul, voilà c'est tout le mal que je vous souhaite parce qu'il faut toujours se renouveler. Merci à vous de tout notre cœur je vous propose qu'on l'applaudisse aussi.

Merci à tous. Ce conseil est terminé. Je vous invite tous au pot de l'amitié qui est servi dans la salle du fond.

La séance est levée à 19h53.